

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 +6 pouvoirs

Date de convocation 7 décembre 2022
Date de publication 19 décembre 2022
Date de publication 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE.**

Représentés : **Raphaël DA CRUZ par Pierre Mary, Jean-Luc DEROZIERES par Anita DANGIN, Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Régis RENARD par Claudine BAUDIN ERARD, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Jean-Baptiste SCHREINER par Mélanie SIGNORY.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 10\_13122022**

**N°10 : COURTS DE TENNIS COUVERTS - APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET ATTRIBUTION DES MARCHES**

**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Par délibération en date du 12 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé l'opération de construction de deux courts de tennis couverts ainsi que le plan prévisionnel de financement.

Le coût estimatif des travaux avait par ailleurs été arrêté à la somme de 918 060.00 € HT au terme des premières études du cabinet AAMR (Agence d'Architecture Morin Rouchère), Maître d'œuvre de l'opération. En cours de phase PRO, il a été réalisé des choix techniques avec l'augmentation de l'épaisseur de l'isolant au niveau du club House et des vestiaires afin de se mettre en conformité RT 2012 et le changement du système de chauffage avec la mise en place de pompes à chaleur air/air. Ces modifications ont été validées dans un objectif de réduction de la consommation et de ce fait des coûts de fonctionnement. Ces choix techniques avaient ramené le coût estimatif à 1 080 000.00 € de travaux. Or, à l'issue de la consultation des entreprises de travaux lancée en Octobre 2022 par les services de la SIABA, mandataire de la commune de Bar-sur-Aube, dont le résultat et la liste des attributaires sont annexés à la présente, le montant des travaux s'élève à 1 169 407.06€ HT soit une augmentation de 8 % principalement due à l'augmentation du coût des matières premières.

N° des lots	Désignation des lots	Estimations € HT	Entreprise mieux disante	Offre de base H.T.	variante(s) ou PSE	Total retenu H.T.
Lot n°1	VRD	125 000,00	POIRIER	174 307,80		174 307,80
Lot n°2	Bâtiment TCE	770 000,00	LOSBERGER	822 742,48	-12 533,42	810 209,06
Lot n°3	Electricité	72 000,00	ASSIER	69 119,00	19 782,00	88 901,00
Lot n°4	Sol tennis	113 000,00	LAQUET TENNIS	95 989,20		95 989,20
<b>TOTAL</b>		<b>1 080 000,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1 162 158,48</b>		<b>1 169 407,06</b>

**Ecart % (offre retenues/estimations) :**

**8%**

En conséquence, il vous est soumis le plan de financement réactualisé pour un coût total d'investissement de 1 169 407.06€ HT au lieu de 1 080 000.00 € HT comme approuvé initialement et des frais d'honoraires et divers pour 139 085 € soit un total d'opération de 1 308 492.06 €, ainsi qu'il suit :

Coût prévisionnel HT :	1 308 492.06 €
Subventions :	730 873.38 €
Dont :	
Etat (DETR/DSIL) :	305 701.38 € (23%)
Région :	259 251.00 € (20%)
Département :	165 921.00 € (13%)
Autofinancement :	577 618.68 €
Coût total prévisionnel TTC :	1 467 383.87 €

Considérant l'avis favorable des commissions des sports, loisirs et équipements sportifs et des finances et ressources humaines du 6 décembre 2022,

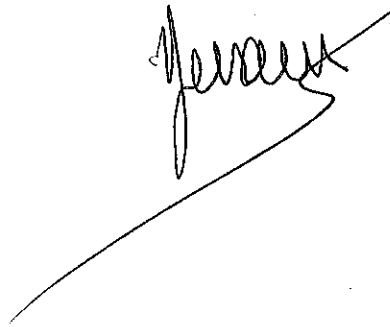
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les 4 lots de la consultation relative à la construction de deux courts de tennis couverts conformément au rapport annexé à la présente délibération pour un montant de 1 169 407.06 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés et documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement pour un montant total 1 169 407.06 € HT de travaux et 1 308 492.06 € HT d'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB' or similar initials, written in a cursive style.

..Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Simone Devaux', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.